

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019 (20h00)**

Présent(e)s : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Excusé(e)s : Catherine BESSON, Christel DUBOIS (représentée par Jean-Michel CHAGNON), Fanny MOREL (représentée par Gérard CROZIER).

Absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : /.

Monsieur le Maire débute la séance en adressant ses condoléances aux familles de Mme Claude ROYER née SIGNORET, Mme Claude SIMON née BILLEREY, M. Emile GRESSE. Est annoncé également le décès de Mme Josette SANCHEZ (livron), institutrice en retraite. Le Maire donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALIERE

Par délibération en date du 9 septembre 2002, la Commune d'Allex a adhéré à l'espace animalier (fourrière et refuge) de Mauboule à Valence, pour répondre aux obligations édictées par le Code rural (L211-24) à savoir qu'une commune doit disposer, soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

La dernière convention signée avec Valence Romans Agglo le 8 novembre 2016 pour la gestion de la fourrière animalière de Mauboule arrive à terme au 30 novembre 2019. Il est proposé de poursuivre la coordination pour l'achat de prestations de service de fourrière animalière avec Valence Romans Agglo en autorisant la signature d'une nouvelle convention de groupement de commandes. Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

PERSONNEL COMMUNAL : contrat groupe, risque PREVOYANCE

Participation à la procédure de mise en concurrence lancée par le CDG26

Depuis le Décret n° 2011-1474 du 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou prévoyance (maintien de salaire) de leurs agents. Ce financement n'est pas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

Le Centre de gestion de la Drôme propose d'organiser une mise en concurrence des organismes mutualistes à l'échelle du département et de souscrire ces contrats pour le compte des collectivités qui le demandent, et pour la période 01.01.2020-31.12.2025. Il en a la compétence de part la loi du 26 janvier 1984. Il demande ainsi à la Commune si elle souhaite se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. La Commune doit préciser si elle est intéressée par la couverture du risque santé ou par la couverture du risque prévoyance ou par les deux. L'objectif est d'obtenir par l'effet de groupe, des conditions tarifaires plus avantageuses et garantir la qualité des prestations. A noter que les communes ne souhaitant pas participer à la consultation lancée par le CDG 26 n'auront pas la possibilité d'adhérer au contrat de groupe durant toute la période (2020-2025).

Le Maire précise qu'à ce jour, quatorze agents ont une couverture individuelle labellisée du risque prévoyance « maintien de salaire » auprès de la MNT, que le taux de cotisation augmente fortement chaque année, et que les cotisations constituent une charge de plus en plus lourde. Pour mémoire, on rappelle la participation de la Commune au financement de ces contrats, fixée en 2013, à 7,5 €/mois/agent.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités participantes. Celles-ci auront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée, et de revoir le montant de leur participation financière.

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le CDG 26, le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer à la procédure mutualisée de mise en concurrence lancée par le CDG26 en matière de prévoyance. Il prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision (délibération) de signer ou non la convention.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Monsieur le Maire indique avoir obtenu l'accord amiable de Mme et M. TUCHOWSKI vendeurs du bâtiment 'garage automobile' et du terrain attenant, situé la Butte, Route de Crest. La Commune se porte en effet acquéreur pour la somme de 171 250 € auxquels il faut ajouter les frais de notaire. Le désamiantage et la démolition du bâtiment constitueront des dépenses incontournables préalables à la construction, à cet endroit, d'une future maison médicale.

Monsieur le Maire annonce ensuite que les platanes existants au bas de l'Avenue Henri Seguin subiront malheureusement le même sort que ceux déjà coupés devant l'école primaire, du fait de leur état et de leur dangerosité (risque de chute). Suivront les platanes situés sur la place du village. De nouvelles essences d'arbres remplaceront progressivement ces arbres malades.

Monsieur le Maire et Jean-Michel CHAGNON souligne l'intérêt d'avoir construit la salle d'animation, accolée à la salle polyvalente. Plusieurs manifestations sportives et associatives ont déjà pu profiter simultanément des deux équipements, facilitant ainsi l'organisation et l'accueil des participants, du public. Est annoncée par la même occasion, la prochaine Bourse aux dépliant, surtout destinée aux professionnels du tourisme.

Suite au travail de géolocalisation et d'adressage des habitations situées à l'écart du village, Jocelyne CASTON confirme l'envoi d'un courrier aux habitants concernés, appelés à venir retirer en mairie leur (numéro) plaque de rue, aux heures indiquées. Elle indique par ailleurs, que l'édition annuelle de la gazette municipale est terminée. La parution a été retardée cette année, pour inclure en dernière minute certaines coordonnées de professionnels, de santé notamment, et surtout un article sur le projet de maison médicale.

Christian SIRON annonce que le marché de travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales à Charponnet, secteur MARPA, est sur le point d'être attribué suite à mise en concurrence des entreprises. Les travaux sous chaussée à Barnaire, sont quant à eux, terminés. Le 19 avril, une inspection des réseaux par caméra sera réalisé Avenue Henri Seguin. M. SIRON indique aussi que le Syndicat (SIAAG) gérant la station d'épuration conduit une procédure de délégation (renouvellement) de service public de gestion de la station, et que la phase de négociation est engagée avec plusieurs entreprises candidates. Il rappelle enfin l'étude mutualisée lancée par le Syndicat, les communes d'Allex et Grâne, nécessaire à l'analyse des réseaux de collecte d'eaux usées et surtout au dimensionnement de la station.

Sylvie VACHON et Chantal ANDRIES prennent la parole et demandent si la convention ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) a été signée et qui de la Commune ou de l'école publique engage la dépense, notamment celle relative à l'achat d'un tableau numérique. M. SIRON répond que les crédits sont inscrits au budget communal. Le choix des équipements reste à faire, en concertation avec la Directrice.

Rodrigue ROUBY annonce la tenue prochaine d'une commission voirie. Il rend compte de l'assemblée générale du Comité des Fêtes et du bilan financier. Le financement du repas des anciens a été tout juste assuré.

Louis QUAIRE fait état du taux de remplissage de la MARPA (établissement pour personnes âgées) commun à toutes les structures similaires, à savoir une personne par mois environ. Il apparaît donc normal de devoir patienter 1 à 2 ans pour voir se remplir cette nouvelle infrastructure. Les premiers résidents sont plutôt des urbains locataires pouvant quitter rapidement leur logement précise-t-il, alors que les propriétaires situés en campagne ont plus de démarches à engager pour se dessaisir de leur habitation.

M. QUAIRE fait néanmoins un constat attristant, celui de quelques détracteurs ayant émis des avis négatifs sur le projet avant sa naissance, commentaires qui apparaissent en première ligne encore aujourd'hui, dans les moteurs de recherche Web et qui gênent la promotion de l'établissement. Un gros travail de communication a récemment été mis en œuvre par les gestionnaires bénévoles de l'association de gestion. Un site Internet (www.marpallex.com) et une page Facebook ont été créés. La MARPA est désormais bien référencée, même sur « le bon coin ». De plus, les journées portes ouvertes, la visite des familles aux pensionnaires et celle d'autres gestionnaires de maison, engendrent un retour très positif. L'inauguration officielle devrait avoir lieu dans quelques mois.

Monsieur le Maire reprend la parole pour indiquer le début imminent des travaux d'aménagement urbain de la traverse du village, RD93. La première réunion de préparation est fixée la semaine prochaine.

S'agissant des travaux d'élargissement de la RD125 conduits par le Département, et de la création du rond-point à la sortie d'Alex, le Maire détaille les zones qui seront entretenues pas le Département (ex : bassins de rétention grillagés) et celles qui seront entretenues pas la Commune (ex : rond-point). Il est satisfait de la plus grande sécurité apportée aux débouchés des voies communales « Descente des Bois » et « Montée du Fournas » sur le rond-point. Les cheminements piétons rejoignant l'entrée du village restent à créer, et des barrières métalliques de protection à poser. Viendront enfin le déclassement de la Route d'Ambonil en route communale (impasse), et le classement du Chemin de Grangeneuve en route départementale. Le Département s'est par ailleurs engagé à effectuer quelques réfections de voies communales très abimées durant la période de travaux.

Monsieur le Maire termine en annonçant que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu lundi 8 avril 2019. Elle sera consacrée au vote du budget 2019.

La séance publique a été levée à 21h15.